

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

SEANCE DU 20 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 13 avril 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS ELUS : 19
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 14

L'an deux mil dix-huit, le vingt du mois d'avril, à vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;

- Mme Bénédicte GAUDIN, M. Alain FAGAT, Mme Béatrice MECHIN, M. Jean-Charles BREVET, M. Cédric VARY, adjoints ;
- Mme Ginette ALBERT, M. Bruno ANDRE, Mme Anne LAHAY, Mme Pauline MAGALHAES CLEMENT, M. Pascal MARGOT, Mme Emmanuelle ROUSSEAU, M. Pierre ROUSSEAU, Mme Annie PODEUR, conseillers.

Absents excusés :

- M. Jean-Luc MAHÉ ayant donné pouvoir à M. FAGAT
- Mme Isabelle GAUBERT ayant donné pouvoir à Mme GAUDIN

Absents :

- M. Damien BURY
- M. Christian ROUSSEAU

Désignation du secrétaire de séance : Mme Pauline MAGALHAES CLEMENT

Assistait en outre à la réunion : Mme Hélène DELPRAT, Directrice des services.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 mars 2018 : Le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

2018.024 – AFFAIRES COMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS COMMUNAUX, DES COMMISSIONS ET DES PROJETS.

Monsieur le Maire laisse la parole aux responsables des commissions pour faire un point sur l'état d'avancement des dossiers.

Projet Cœur de village

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un Bureau d'études, URBAN'ism, a été retenu à l'issue de la consultation et des auditions afin de réaliser l'étude opérationnelle de la rénovation du centre bourg. Le bureau d'études retenu avait en effet proposé l'offre la plus complète, avec un nombre d'heures plus important d'où un prix plus élevé (29 350 € HT), néanmoins son prix ramené à l'heure est le plus intéressant. Le jury a eu un bon contact avec la chef de projet au cours de l'audition, et a considéré que ce bureau d'études était celui qui présentait les meilleures qualités relationnelles pour travailler avec les commerçants notamment.

L'étude démarrera en mai pour s'achever en octobre. Des fiches actions chiffrées seront remises en fin d'étude.

Monsieur le Maire ajoute qu'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) va être mise en place par la Communauté de communes LLA. L'étude démarre dans les prochaines semaines, un chargé d'études se rendra sur place pour photographier les habitats situés dans le périmètre de l'étude (principalement dans le quartier de l'église jusqu'à la mairie).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2018.025 – AFFAIRES INTERCOMMUNALES – SUIVI DES DOSSIERS INTERCOMMUNAUX, COMMISSIONS ET PROJETS – TRANSFERT DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le projet de transfert des agents techniques intercommunaux à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance (CCLLA) se poursuit pour aboutir à la fin de l'année 2018.

Il rappelle que des secteurs ont été définis et validés en Collège des Maires. La Possonnière fera partie du secteur n° 1 avec Saint-Georges-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire et Saint-Germain-des-Prés ; le service voirie sera mutualisé avec celui du secteur n° 2 situé à Chalonnes-sur-Loire.

Le secteur n° 1 comptera au total 24 agents. S'agissant des agents opérationnels, répartis entre les services espaces verts et agents de proximité, deux lieux d'embauche (ateliers) seront conservés dans un premier temps : St Georges-sur-Loire et Champtocé-sur-Loire. Le service espaces verts aura un responsable affecté à l'atelier de Champtocé et se composera de deux équipes : 3 agents à Champtocé-St Germain et 7 agents à St Georges-La Possonnière. Concernant les agents de proximité, chargés de missions polyvalentes incluant l'entretien des bâtiments, leur responsable sera affecté à St Georges. Deux équipes interviendront, l'une sur Champtocé - St Germain (3 agents) et l'autre sur St Georges - La Possonnière (5 agents).

En ce qui concerne la voirie, le poste étant mutualisé avec le secteur n° 2, les agents embaucheront à Chalonnes-sur-Loire : une équipe de 6 agents interviendra sur les communes de Chalonnes, Chaudefonds, Champtocé, St Germain, St Georges et La Possonnière.

Les responsables de secteurs ont été nommés. Monsieur le Maire précise que l'actuel directeur des services techniques de La Possonnière, Monsieur Richard Marais, est nommé responsable du secteur n° 4 (Bellevigne-en-Layon).

Dans le secteur n° 1, la personne qui prendra les fonctions de responsable de secteur est Monsieur Matthieu Rivière, nouveau directeur des services techniques de Saint-Georges-sur-Loire.

Monsieur FAGAT précise que le nombre de postes en ETP à l'échelle du secteur n° 1 reste stable, à l'exception d'un poste d'assistant(e) de secteur qui sera créé à hauteur de 0.5 ETP, pour arriver à 1 ETP. Il s'agit d'un agent administratif qui sera chargé du secrétariat du responsable de secteur et de diverses missions administratives. Un poste similaire à mi-temps existait déjà au service technique de St Georges sur Loire. Ce poste étant financé par les communes membres du service commun, chaque commune aura à identifier les missions du service administratif qui seront transférées à cet agent, et par la suite, à chaque opportunité (départ d'agent), la commune devra redéfinir ses besoins en fonction d'un objectif cible.

Les agents techniques communaux sont invités à formuler leurs vœux d'affectation d'ici la mi-mai et devraient être officiellement transférés à la Communauté de communes en octobre, étant précisé que le déploiement de la nouvelle organisation sur le terrain, en secteurs, ne s'opérera pas avant le début de l'année 2019.

Dans l'intervalle, la commune est également concernée par le départ de certains agents, en mutation ou en retraite. Il sera proposé de recruter un agent par voie contractuelle au service Espaces verts afin d'assurer les missions d'entretien jusqu'au transfert des agents (point ci-dessous).

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de ces informations.

2018.026 – JOURNEE CITOYENNE

Madame GAUDIN rappelle au Conseil que la Journée Citoyenne aura lieu le samedi 26 mai 2018.

Les inscriptions ont lieu mardi 24 avril à partir de 17h au Ponton.

Les chantiers retenus sont les suivants :

- Ramassage des déchets sur la commune, sur les bords de Loire et les fossés communaux
- Boîte à troc pour échange d'objets et livres
- Hôtel géant à insectes
- Réflexion sur un projet de toilettes sèches

Un projet « Démoussage » de la tête de mur des écoles avait été envisagé mais ne sera finalement pas retenu.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'organiser la Journée Citoyenne le samedi 26 mai 2018 selon les modalités ci-dessus.

2018.027 – CREATION D'UN PARC PAYSAGER ET CITY STADE – AVANCEE DES TRAVAUX – INAUGURATION - DENOMINATION

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux du City stade et du parc paysager de l'ancienne « Place de l'Europe ».

Il rappelle que lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a proposé de trouver un nom pour ce nouveau parc remplaçant la « Place de l'Europe », laquelle n'est pas une véritable place communale.

Il propose de dénommer ce parc « Parc de l'Europe ».

L'inauguration est prévue le samedi 9 juin à partir de 15h. Des matchs de démonstration et tournois seront organisés. Seront invités les associations sportives et culturelles, les membres du CME ainsi que les anciens membres du CME, les jeunes inscrits au bar associatif. A 17h, après l'inauguration, la commune mettra à l'honneur les sportifs et bénévoles.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de dénommer le parc situé Avenue du stade « Parc de l'Europe »

2018.028 – PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Bénédicte GAUDIN, adjointe au personnel, indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs suite à des mouvements dans le personnel.

En novembre dernier, le Conseil Municipal avait créé un poste d'adjoint du patrimoine pour une durée de 6 mois afin de remplacer un agent ayant sollicité une mise en disponibilité pour convenances personnelles. Il est proposé aujourd'hui de recruter l'agent sur un poste permanent.

En outre, un agent du service technique a demandé sa mutation à compter de juin prochain. Pour le remplacer, en concertation avec les communes voisines dans le cadre du futur secteur technique n° 1 de la Communauté de Communes (cf point ci-dessus), il a été convenu de recruter un agent sur un grade différent de l'ancien poste. L'agent en mutation était responsable du service espaces verts, titulaire du grade d'agent de maîtrise principal. Pour remplacer cet agent sur la partie opérationnelle de son poste en espaces verts, il est proposé de recruter un agent par voie contractuelle, sur le grade d'adjoint technique.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs en conséquence en proposant la création :

- D'un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet dans les conditions suivantes :

Poste	Grade	Temps de travail	Dates
Responsable de la médiathèque	Adjoint du patrimoine	12.00 / 35èmes	A compter du 13.05.2018

- D'un poste d'adjoint technique à temps complet dans les conditions suivantes :

Poste	Grade	Temps de travail	Dates	Rémunération
Agent technique espaces verts	Adjoint technique	35 / 35èmes	Du 01.06.2018 au 31.12.2018	IB 347

De plus, Monsieur le Maire informe le Conseil que deux agents remplissent les conditions pour un avancement de grade. M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs en conséquence en proposant la suppression :

- D'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe
- D'un poste d'ATSEM principal 2ème classe

Et la création :

- D'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe
- D'un poste d'ATSEM principal 1ère classe

Le tableau des effectifs modifié se présente comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE	POSTE	TC/TNC	ETP
Attaché	1	TC	1
Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	TC	2
Total filière administrative	4		4

FILIERE TECHNIQUE	POSTE	TC/TNC	ETP
Technicien Principal de 1ère classe	1	TC	1
Agent de Maîtrise Principal	2	TC	2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	TC	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	2	TNC	1,49
Adjoint technique	3	TC	3
Adjoint technique	7	TNC	3,97
Total filière technique	17		13,45
FILIERE CULTURELLE			
Adjoint territorial principal du patrimoine	1	TNC	0,34
Adjoint territorial du patrimoine	1	TNC	0,34
Total filière culturelle	2		0,69
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	1	TNC	1,00
Total filière médico-sociale	1		1,00
TOTAL EFFECTIFS au 20/04/2018	24		19,14

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- MODIFIE le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus à compter du 01.01.2018.
- DIT qu'en application de l'article n°3-1 de la loi n° 84-53 l'emploi créé peut être pourvu par voie contractuelle.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

2018.029 – SIEMML – EFFACEMENT DE RESEAUX ET DESSERTE DE CINQ LOGEMENTS SOCIAUX – ROUTE DE LA LEVEE

Monsieur Jean-Charles BREVET rappelle que lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé de vendre à Maine-et-Loire Habitat une parcelle de terrain située Route de la Levée en vue d'y construire cinq logements sociaux.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la commune s'est engagée à viabiliser le terrain. Les estimations de cette opération sont en cours et un plan de financement provisoire est établi. Parmi les travaux à réaliser, il convient dès à présent de statuer sur la partie des travaux confiée au SIEMML.

Monsieur BREVET présente la proposition du SIEMML :

- NBI-247-17-03 : "Effacement de réseaux et desserte de cinq parcelles Route de la Levée." Montant de la dépense : 76 555,00 € Net de taxe
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 19 327,00 € pour l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public
- Montant à verser au titre du génie civil télécommunication : 20 910,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc de bien vouloir accepter la proposition du SIEMML sur cette opération.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 avril 2016 décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE de verser au SIEML un fonds de concours d'un montant de 19 327,00 € au titre de l'opération NBI247-17-03 auquel s'ajoute un montant de 20 910,00 € au titre du génie civil télécommunications.**
- **PRECISE que la réalisation du projet débutera au 1^{er} semestre 2019.**

QUESTIONS DIVERSES :

Décisions du Maire sur délégation du Conseil Municipal

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Marché public :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a attribué les marchés publics suivants dans le cadre de procédures adaptées :

- Etude opérationnelle pour la rénovation du centre bourg : URBAN'ISM pour un montant de 29 350,00 € HT

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- Bien bâti au 20 avenue du Stade
- Bien bâti au 3 allée des Fauvettes
- Bien bâti au 13 rue Saint René
- Bien bâti au 40 route de l'Alleud

Tour de table :

Monsieur GENEVOIS

8 mai à 9h30 : Commémoration du 8 mai au Monument aux morts

SAITS : Campagne de prélèvement en cours. Le nouveau propriétaire a reçu un courrier d'info.

SIRSG : Les communes de St Léger des Bois, St Jean de Linières et St Lambert La Potherie devaient fusionner au 1^{er} janvier prochain. Le projet de commune nouvelle à l'échelle des 3 communes est abandonné. Le différend entre les communes est lié à la politique sociale menée par le SIRSG en partenariat avec le CSI. Cela repose la question de la sortie des deux communes du SIRSG.

Planning des mariages : Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se positionner sur le planning.

C. VARY

Ecole. Samedi 25 mai : exposition suivie d'un film.

Ecole St René (RPI) : les CE vont aller à Savennières.

ALAE : Etienne va quitter les services de l'ALAE.

P. MAGALHAES CLEMENT

Gym : AG le 18/05

A. FAGAT

Restaurant scolaire : l'étude de sol a révélé un sol de mauvaise qualité, d'où un surcoût de 12 000 € pour les fondations du bâtiment à construire.

A. PODEUR

HCLM : les élus étaient peu représentés. Monsieur le Maire précise que les élus n'ont pas reçu d'invitation mais ont apporté leur aide technique pour installer la régie. La conférence concernait les levées de la Loire, cette présentation a mis en évidence certains risques d'inondation (dossier suivi par Monsieur FAGAT, la compétence étant transférée à la Communauté de communes).

P. MARGOT

Journée du personnel sur le thème de l'histoire : un questionnaire (quizz) a été proposé au personnel par les bénévoles du Projet Histoire, cette animation a bien plu et pourra être renouvelée dans un autre cadre.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h50

Date du prochain Conseil Municipal : 1^{er} juin 2018 à 20h30